

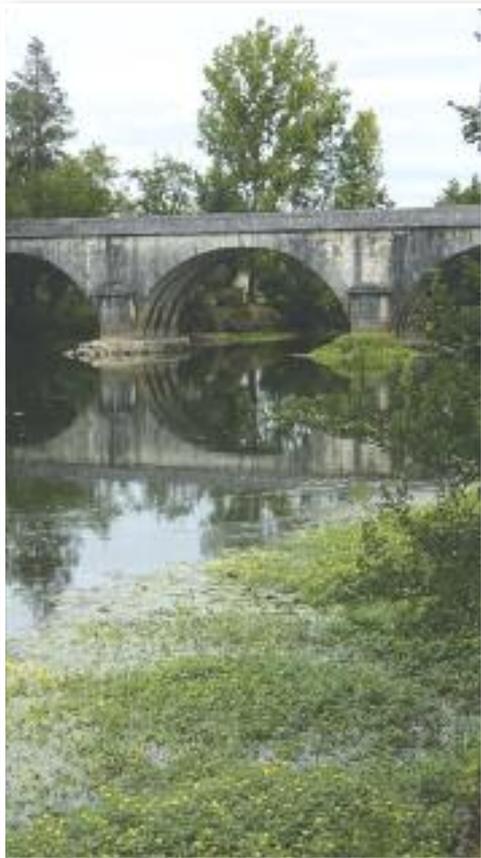


UN VILLAGE VRAI ENTRE  
**FORÊT ET RIVIÈRE**

**BULLETIN  
MUNICIPAL # 63**

**JANVIER 2024**

**Commune de LE PIZOU**



Bonjour à tous,

Bientôt une nouvelle année. C'est avec plaisir que je vous présente les vœux de l'ensemble du conseil municipal. Nous savons bien que cela ne nous préservera pas des épreuves si elles doivent arriver mais nous nous tournons vers l'avenir avec confiance et détermination. Nous avons une pensée amicale pour ceux qui souffrent et, dans nos souvenirs, s'inscrivent ceux qui nous ont quittés.

**Pour les vœux de la municipalité**  
rendez-vous au foyer rural, **le vendredi 26 janvier** à 18 heures.

Ce moment convivial permet aux nouveaux habitants de faire connaissance avec leurs élus, les responsables d'associations et quelques Pizounais et Pizounaises. Cela se passe en présence des élus du canton, des services des administrations, tous ceux qui, invités, ont pu se libérer.

Les plus anciens, inscrits sur la liste électorale avant la fin de l'année, vont recevoir une invitation personnelle pour le lendemain, le samedi 27 pour passer ensemble, comme nous le faisons depuis plus de 30 ans, un petit moment en musique.

**Un message personnel :** Je remercie tous ceux qui m'ont adressé des mots de soutien. Malheureusement, nous ne sommes pas les seuls à affronter la maladie. Vous êtes nombreux à l'avoir subie, à la subir ou la subirez. J'ai envisagé de démissionner afin d'être plus présent chez moi. Les élu(e)s et en particulier les adjoint(e)s m'ont convaincu d'y surseoir, pour l'instant, en me permettant d'être moins impliqué à la Mairie et en s'investissant beaucoup plus afin de me remplacer et de répondre à vos attentes. Dans le même esprit, je ne siège plus au SMD3 où je ne me sentais guère utile et j'ai abandonné la présidence de notre petit syndicat d'assainissement que j'avais créé en 1998. Désormais, Mr Georges Elizabeth, Maire de Moulin-Neuf, en assume la présidence et Mr Claude Déjean en est le vice-président.

Enfin, je suis moins présent auprès des associations : je m'informe néanmoins sur leurs activités et sur leurs attentes même si notre modeste budget ne nous permet pas tout.

### **Quelques extraits de la résolution finale du dernier congrès des MAIRES de FRANCE.** **(Vous trouverez l'intégralité du texte sur internet)**

*Les recentralisations que nous dénonçons sont multiples et étouffantes ; ce sont :*

➤ *La succession de plans annoncés par le Gouvernement et dont l'application repose en tout ou partie sur l'action des communes et des intercommunalités, sans qu'elles aient été véritablement associées en amont : plan eau, vélo, écoles, chaleur, petite enfance... La logique est toujours la même : celle de politiques publiques qui suscitent des attentes légitimes de la part de nos concitoyens et dont la mise en oeuvre est déléguée à nos collectivités sans moyens correspondants, au risque d'alimenter toujours plus la défiance populaire.*

➤ *Les mesures imposées aux communes sans avoir été dûment concertées avec les représentants des maires. Priorité donnée à l'avis du DASEN sur celui du maire pour les écoles à rénover, suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires, hausse du point de la fonction publique, contrat d'engagements réciproques pour le logement social dont sont écartés les communes... Trop d'exemples récents qui traduisent la volonté de marginaliser la commune.*



➤ *Le poids des normes, dont la multiplication enlève les énergies et retarde le développement de nos communes. Si le problème est malheureusement ancien, il tend à empirer. Le nombre de mots contenus dans notre stock normatif a presque doublé (près de 43 millions de mots) pour un total de 400.000 normes. Le CNEN évalue à 2,5 milliards d'euros le coût des normes pour la seule année 2022. Pour autant, nous refusons la fatalité et sommes convaincus qu'il est possible de mettre fin aux lois bavardes et aux réglementations tatillonne.*

*Nous proposons*

➤ *La réécriture du principe de compensation et la définition des ressources propres tel qu'ils sont prévus par la Constitution et la loi organique. A ce titre, des clauses d'indexation du montant des compensations des transferts de compétences aux collectivités doivent être prévues, ainsi que, suivant les cas, des clauses de revoyure lorsque les conditions d'exercice de la compétence transférée sont bouleversées.*

➤ *L'instauration d'une contribution territoriale universelle, afin que tous les habitants - ménages et entreprises puissent participer à hauteur de leurs moyens au financement des services publics locaux dont ils bénéficient. Au-delà de restaurer une autonomie fiscale qui assoit une responsabilité vis-à-vis de nos mandants, nous considérons que le lien fiscal est consubstantiel au pacte démocratique.*

➤ *Le rétablissement d'une vraie déconcentration, corollaire indispensable à la décentralisation, par le renforcement des services départementaux d'accompagnement de projets sous la responsabilité du préfet de département. En s'étant retirés progressivement des communes, des cantons, des arrondissements et des départements pour se replier finalement sur un échelon régional lointain, les services de l'Etat ont envoyé au pays un signal d'indifférence aux préoccupations quotidiennes locales et ainsi favorisé l'émergence d'un sentiment d'abandon. L'Etat déconcentré doit parler d'une seule voix et agir dans le même sens, sous l'autorité renforcée des Préfets de départements. Les maires ont besoin des préfets, de préfets dotés de moyens humains et légitimés dans leur autorité.*

L'Association des Maires de France (AMF) est une association qui se veut transpartisane avec des représentants de la droite, du centre, de la gauche. C'est une association de défense, de conseil, de force de proposition pour les communes face au gouvernement et à l'État centralisateur (Jacobin). Son Président et son bureau viennent d'être largement réélus. La commune, merveilleux héritage de la Révolution est, avec le département la collectivité la plus proche du citoyen et de la vie quotidienne. Elle est la plus plébiscitée par les Français dans les enquêtes d'opinion.

Elu pour la première fois, assez jeune, j'avais 33 ans en 1989 pour le bicentenaire de la REVOLUTION {(un signe? ;-)}, j'ai apprécié les lois de décentralisation votées sous l'autorité de Gaston Deferre, pendant le premier mandat de François Mitterrand, en 1982. Cet héritage dont nous avons fêté le quarantième anniversaire, revendiqué désormais par une écrasante majorité parmi les 500 000 élus municipaux, est régulièrement grignoté par la recentralisation, la concentration, les normes, les lois et leurs décrets d'application.

C'est ainsi que l'AMF avec l'assemblée des départements de France et l'assemblée des Régions de France se retrouvent assez souvent en position défensive face au Gouvernement et à l'État, tout n'étant pas négatif, bien entendu.



**Lionel Vergnaud,**  
Maire de Le Pizou



# La commune et le territoire

## UNE ANNÉE DE DÉBATS, DE DÉCISIONS, DE DÉLIBÉRATIONS.

Vous pouvez suivre tout cela, tout au long de l'année, in extenso, affiché régulièrement à l'entrée de la Mairie ou sur le site de la commune, que ce soit à propos de la municipalité, du syndicat d'assainissement, de la Communauté de Communes Isle, Double, Landais. (CCIDL).

En cas d'oublis d'affichage ou de publication, signalez-le au secrétariat. Un résumé ici des plus importantes :

**1. SECRETARIAT.** Après plusieurs démissions pour raisons personnelles, le service est au complet mais a dû fonctionner plusieurs mois en mode dégradé et Mme Caillonneau a tenté d'assurer l'indispensable. Merci à elle. J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel.

**2. CONSEILLER NUMERIQUE.** Son contrat est terminé. Beaucoup d'entre-vous ont su en profiter. Payé par les communes avec une aide de l'État, cela revenait à 2455€ par an pour notre commune.

**3. L'EOLIEN DANS LA DOUBLE.** Considérant la hauteur des installations, les perturbations pour la faune et la flore à proximité, le danger et les difficultés pour la lutte contre les incendies par moyens aériens, une motion a été prise contre l'installation de l'éolien dans la double

**4. SUBVENTION.** Une subvention de 5 000€ a été attribuée à l'amicale laïque pour un voyage scolaire des 3 classes, dans le Massif Central, pendant une semaine. L'amicale laïque ayant rassemblé la plus grande partie des 23 500€ du budget nécessaire pour ce projet.

**5. FRAIS DE FOURRIERE.** Le conseil municipal en a adopté le principe suite à de trop nombreuses sollicitations pour des animaux errants.

**6. CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA SALLE DE SPORTS.** Le conseil municipal a confirmé le choix de la commission désignée adhoc, sur des critères de compétences, de références et de montant de la prestation. Nous avons obtenu 2 subventions pour l'instant ; la DETR de la Préfecture et le Conseil Départemental. Merci à eux.

**7. EXTENSION CABINET MEDICAL.** Là aussi, nous avons le soutien financier de l'État et du département. Le maître d'œuvre vient d'être choisi. Il n'y avait qu'un candidat après 2 consultations sans candidature.

**8. PROJET PISCINE COMMUNAUTAIRE PAR**

**LA CCIDL.** Ce projet d'un petit bassin à minima a obtenu lors du vote autant de votes contre que de votes pour et des abstentions pour étude jugée incomplète. Une partie du conseil communautaire est contre par principe. Une autre demande un grand bassin impossible à financer en investissement et en fonctionnement avec nos possibilités budgétaires à mon avis et une dernière partie demande un petit bassin complémentaire ce qui augmenterait le coût d'investissement et de fonctionnement là aussi. Si c'est supportable, cela impacterait, tout de même le budget de fonctionnement et le programme d'investissements. Comme c'est, semble-t-il, de ce côté que se trouverait une majorité, une nouvelle étude (coût supplémentaire) sera présentée. Il reste une variable qui a son importance : Quelles seront les conditions de la réouverture de la piscine de St Seurin Sur l'Isle ? Nous devrions être informés tout prochainement.

**9. MAISON D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES AGEES.** Rampe pour se mouvoir en sécurité, hotte aspirante à la cuisine et climatisation : ces travaux ont été réalisés.

**10. PROJET DE RESIDENCE POUR SENIORS.** Il se heurte toujours aux exigences du département et ne peut voir le jour pour l'instant.

**11. CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE.** Nous siégeons régulièrement au conseil d'administration. A signaler le gros effort du département qui a doté chacune des employées d'un véhicule de service, reconnaissant ainsi les « premières de cordée » pendant le confinement au service de nos plus anciens.

**12. VELOURTE VOIE VERTE.** Le prolongement de cet itinéraire est à l'étude dans le projet de réfection du pont de Fonrazade sur l'Isle. Des travaux rendus nécessaires sur cet ouvrage qui nous vient de la fin du XIXème siècle. Même s'il est en meilleur état que certains ponts des années 50 et 60 en béton, l'étanchéité doit être refaite. Selon l'option d'élargissement retenue, les travaux coûteraient entre 800 000€ et 1 500 000€ pour le département. La passerelle pour piétons et vélos si elle doit voir le jour serait, elle, à la charge de la CCIDL. A noter, et ce n'est pas un détail, que le pont serait fermé entre 8 et 12 mois selon les options choisies, les



intempéries et retards divers (comme à Ménesplet, en ce moment). Cela nous posera, à tous des problèmes. Il faudra nous adapter. Une dégradation supplémentaire de l'ouvrage poserait des problèmes plus importants. Nous sommes en attente de la décision du conseil départemental. Les récentes inondations ont rappelé l'importance de cet ouvrage pour le territoire. Cela nous a montré aussi notre qualité de vie, celle de ne pas être au bord de RN 89.

**13. CHEMIN DES FORGES.** Cela fait bientôt 10 ans que nous attirons l'attention sur la menace exercée par la rivière sur cette route. Dans le même temps l'État envisage de rétrocéder aux collectivités les digues domaniales bien entendu sans moyens financiers et sans études abouties (nous sommes concernés autour des 2 maisons éclusières). Depuis des années, l'État n'a rien fait comme entretien et refuse de refaire, par exemple, le ponceau en face de l'usine de Moulin-Neuf alors qu'il est édifié sur le domaine domanial. Notre nouvelle taxe GEMAPI sur le foncier bâti devrait, à l'avenir, « profiter ».

**14. MEDIATHEQUE.** A part Montpon, notre médiathèque est la seule qui soit homologuée par la Bibliothèque Départementale de Prêt ; pour cela plusieurs critères doivent être remplis ; un budget par habitant, une surface par habitant et des heures d'ouverture minimum, sans compter des animations comme les bébés lecteurs, des rencontres littéraires, un coin informatique, des expositions,... Désormais, l'adhésion est gratuite pour les lecteurs. La proposition de mise en réseau avec celle de Moulin-Neuf a échoué.

**15. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.** La commune était déjà dotée d'un document agréé par la Préfecture. Il vient d'être remis à jour et de lui être transmis. Il existe en cas d'évènements climatiques majeurs comme les tempêtes de 99, les inondations centennales catastrophiques, les tornades, les incendies monstres, les accidents industriels comme la centrale nucléaire de Braud et St Louis. Malheureusement, il faut essayer de se préparer à toute éventualité. Dans ce chapitre, nous avons eu à déplorer un drame aux Rivauds, où, en pleine nuit, une nouvelle habitante a péri dans l'incendie de sa maison.

**16. PROJETS AGRIVOLTAIQUES.** Plusieurs projets sont à l'instruction. Pour le plus important, une réunion publique a eu lieu, au foyer, organisée par les porteurs de projet en présence des propriétaires, la famille Marty. Sur un peu moins de 20 ha, les contraintes réglementaires et envi-

ronnementales ont été présentées. Mis à part les élus du conseil municipal et les propriétaires, il y avait peu de monde présent et aucune remarque majeure n'a été émise. Nous serons vigilants sur les compensations proposées pour la commune. Dans le même ordre d'idée, l'État demande de définir des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER). Le conseil municipal a retenu les parcelles longeant le chemin à proximité de la station d'épuration. Le méga-éolien étant exclu, le photovoltaïque et la méthanisation avec les boues de la station pourraient y être étudiés. La population sera invitée à donner son avis sur un cahier déposé au secrétariat.

**17. ZONE ARTISANALE.** Un artisan a fait acte de candidature auprès de la CCIDL pour acheter une parcelle.

**18. ACHAT D'UN PETIT CAMION** afin de remplacer un véhicule dangereux.

**19. ASSURANCES.** Après les différents évènements climatiques, l'inflation appliquée aux travaux et les révoltes pendant lesquelles, les émeutiers s'en sont pris principalement aux équipements et immeubles publics, les cotisations ont été relevées de plus de 10 %. Il y a même des assurances qui ont envisagé de rompre les contrats en cours d'année. L'AMF et le gouvernement se sont saisis de ce problème ; il faudra voir ce qu'il en sortira. Notre assureur, le moins cher du marché, a dû être recapitalisé. Il est envisagé de relever certaines franchises et de ne plus assurer certains risques. Déjà, les assurances ne remboursent plus le mobilier extérieur comme les bancs, ...

**20. SDE24.** Nous sommes toujours en attente de travaux de modernisation et des nouveaux horaires pour l'éclairage public. Le syndicat, débordé, a dû faire appel à une entreprise privée pour répondre à la demande.

**21. FIBRE et TELEPHONIE.** Si des câbles ont été tirés entre les différentes chambres en direction de Moulin-Neuf, nous attendons la suite pour 2024. L'antenne de téléphonie. Nous avons demandé qu'elle soit un peu plus éloignée des habitations mais, située sur un terrain privé, nous n'avons pas été écoutés. Dans les 2 cas, il faut attendre avant que la mise en service soit effective.

**22. RECENSEMENT.** Nous sommes désormais 1 405 habitants.

**23. CHEMINS DE RANDONNEES.** En collaboration avec la CCIDL et le département, ils vont être revus et corrigés.



**Food truck le QG (kebab, burgers, paninis)**  
Tous les vendredis soir place de l'église.

## Divers

• **Syndicat d'eau SIAEP** : projet d'installation de compteurs communicants. Télérelevé, l'utilisateur pourra surveiller les fuites après compteur mais, ensuite, il n'y aura plus de prises en charge par le syndicat des dépassements de consommation d'eau et donc des factures induites.

• **Marie-Pierre Robert**, Pizounaise a été sacrée championne d'Aquitaine de tarot, catégorie "donnes libres sénior", lors d'une compétition en décembre à Pessac. Elle représentera l'Aquitaine aux championnats de France de cette catégorie qui auront lieu du **11/14 mars 24** à Salies du Salat en Haute Garonne. Elle joue au club voisin de Gours.

### • Salle des Fêtes

Le tarif de la location reste inchangé : **240€** pour les habitants de la commune et **450€** hors commune. Les personnes qui louent doivent impérativement gérer les déchets. Rien ne doit rester. Si vous avez besoin de vaisselle il faut contacter, au minimum 15 jours à l'avance :

**Mme France Mazière 06/37/25/75/50.**

• **L'Amicale Laïque** souhaiterait créer une **nouvelle section**. La commune de le Pizou va construire une salle de sport, et afin de la faire vivre, dès son ouverture une section sports de raquettes est proposée (badminton et tennis de table).

La municipalité financerait l'achat d'un premier matériel permettant le lancement de la section et mettrait à disposition le foyer rural le mercredi en fin d'après-midi pour lancer l'activité en attendant la construction de la salle de sport.

Mais avant de créer cette section et de demander à la municipalité de financer un premier matériel pour lancer cette activité il nous faut des personnes souhaitant s'engager dans le bureau.

**Nous vous remercions par avance de bien vouloir envoyer vos coordonnées par mail à :**  
**[amicalelaïque.24700lepizou@gmail.com](mailto:amicalelaïque.24700lepizou@gmail.com)**

Si vous êtes intéressé, vous serez invité à une réunion d'information.

**Food truck pizza**  
Tous les mercredis soir "Made in pizza " place de l'église au Pizou de 18h/20h30.

• **Troubles du voisinage**

Chers Voisins, les troubles de voisinage, bruit ou odeur, sont passibles de poursuites et punis par la loi. Je vous rappelle donc qu'il existe des règles dont vous n'êtes pas exempts. Ainsi, en vous prévenant une première fois de bien vouloir les cesser, j'espère que vous entendrez raison et que nous n'aurons pas à aller plus loin en prévenant les autorités ou en engageant des poursuites. Je vous rappelle qu'une amende forfaitaire est prévue si je préviens la police et qu'ils constatent le trouble.

Si aboyer est normal pour un chien, trop aboyer peut nuire au voisinage. Des aboiements incessants et excessifs peuvent effectivement être considérés comme une nuisance sonore, voire une nuisance extrême. La loi les classe dans ce qu'on appelle « **troubles anormaux du voisinage** ».

L'article **R1336-5** du Code de la Santé Publique stipule que « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, par sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ».

• **Les demandes d'alignement** concernent les portails, compteurs, clôtures, busage... ; un formulaire est à récupérer en mairie ; la demande doit être accompagnée d'un plan cadastral sur lequel doit être matérialisé l'emplacement qui fait l'objet de la demande. Il faut également matérialiser sur place l'emplacement de ce qui doit être créé.

• **La célébration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération aura lieu le 22 août 2024,**

Nous vous donnerons des détails de cet événement sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux.



Cérémonies du 8 mai et 11 novembre



• **Visite du sous-préfet**



Ça se passe de commentaires...



**Samuel COUSTILLAS**  
Adjoint au Maire  
Conseiller communautaire CCIDL  
Délégué Pays Vallée de l'Isle

## **Les finances locales : Question/réponse à Samuel COUSTILLAS Adjoint en charge des Finances au conseil municipal**

Samuel, quelle est votre analyse sur la santé financière des collectivités locales et plus particulièrement de notre commune Le Pizou ?

*Le maintien de l'inflation à un niveau élevé, la réduction de la croissance économique et la crise du marché immobilier mettent à mal nos budgets locaux. Principal indicateur de la santé des collectivités, l'épargne brute devrait se contracter de 9% en 2023, selon la note de conjoncture sur les finances locales, publiée par la Banque postale. Les départements sont particulièrement affectés, compte tenu de leur seule ressource (les droits de mutation qui sont en forte baisse au regard de la crise de l'immobilier) avec une épargne brute en chute de plus de 30%.*

*Dans ce contexte difficile auquel n'échappe pas notre commune Le Pizou, l'équipe municipale tient bon les comptes et garde le cap sur ses projets.*

L'inflation qui impacte nos administrés, contraint-elle également notre budget communal ?

*Bien-sûr, personne n'échappe à cette poussée inflationniste. L'association des Maires de France estime à 6,8% l'augmentation des dépenses de fonctionnement des communes à l'échelle nationale, lorsque notre commune maîtrise son budget avec une hausse de 4,8%. Face à cette situation contraignante, l'équipe municipale entreprend tous les efforts nécessaires pour maîtriser ses dépenses tout en gardant l'ambition de son programme.*

*En effet, l'augmentation des prix de l'énergie mais également la hausse des prix des matériaux, de notre contrat d'assurance (+ 19%) de nos bâtiments, de nos véhicules municipaux, et des divers contrats de prestations de services a des conséquences sur*

*la construction de notre budget et sur nos orientations budgétaires.*

*Les recettes, même si elles sont dynamiques (+5,2% à l'échelle nationale), connaissent une croissance moins rapide que les dépenses (+6,8%).*

Les propriétaires fonciers ont constaté une augmentation de leur taxe foncière cette année. Comment l'expliquer ?

*Effectivement, la taxe foncière reçue cette année par les propriétaires sur notre commune nécessite une explication au regard des changements constatés :*

*D'abord, le montant de la **taxe foncière** qui a augmenté. Il est important de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'une augmentation du taux de la taxe foncière communal, qui a été voté à l'identique de celui de 2022 (37,73%) par le Conseil Municipal en mars dernier. Cette augmentation est liée à une hausse des bases de la valeur locative décidée par le gouvernement et le Parlement qui ont souhaité que les bases fiscales soient indexées sur l'inflation, générant une hausse de celles-ci de 7,1% (voir sur la feuille d'impôt foncier).*

*Rappelons aussi que la décision de **supprimer la taxe d'habitation** (maintenue pour les résidences secondaires), au-delà du fait que les locataires ne contribuent plus fiscalement à la vie de la commune, déstabilise profondément la fiscalité locale en la concentrant désormais uniquement sur la taxe foncière. Etant précisé que la **fiscalité professionnelle** n'est plus perçue par la commune mais par la Communauté de Communes Isle-Double-et-Landais depuis la mise en place de la Fiscalité Professionnelle Unique en 2015.*

*Autre changement constaté : un nouveau prélèvement fiscal : La **Taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).*



Peu connu du grand public, cet **impôt local** est appliqué essentiellement par les intercommunalités qui sont concernées par le risque d'inondation. Il a pour but de permettre aux Communautés de Communes (qui délèguent à des syndicats de bassins versants) de gérer les cours d'eau et de prendre des mesures de **prévention des inondations**. Il est à noter que l'Etat a transféré la compétence Prévention des inondations aux intercommunalités, avec les responsabilités qui en découlent, sans compensation financière, et avec la seule possibilité pour les territoires de lever ce nouvel impôt ! Auquel il est difficile d'échapper aux regards des programmes d'actions de gestion des berges et des digues que cela engendre et des coûts induits. C'est la raison pour laquelle, vous voyez apparaître sur votre feuille d'impôt foncier cette nouvelle colonne « Gemapi ». Ces hausses et nouvelles mesures fiscales « satellites » ont des conséquences sur notre politique fiscale. Elles viennent contraindre notre capacité à adapter notre (désormais) seul levier fiscal, la taxe foncière.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal de la commune Le PIZOU a décidé de ne pas augmenter ses taux d'imposition en 2023.

Y a-t-il d'autres réformes qui ont modifié le paysage fiscal pour nos territoires ?

La loi de finances pour 2023 a prévu la suppression de la **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** sur deux ans (2023 – 2024). Une bonne nouvelle pour nos entreprises mais une compensation non assurée par l'Etat induisant une perte de ressource fiscale pour notre commune.

La CVAE payée par les entreprises a été réduite de moitié en 2023, et elle sera entièrement supprimée dès 2024. La fiscalité sur les entreprises sera allégée au total de près de 8 milliards d'euros.

La compensation de cette CVAE aux communes et intercommunalités (par une fraction de TVA égale à la moyenne des

montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023), était annoncée « à l'euro près ». Mais force est de constater que cette mesure n'a pas eu lieu et l'Association des Maires de France estime une perte de 700 millions d'euros !

La Dotation Globale de Fonctionnement, ressource essentielle émanant de l'Etat, est-elle en progression pour le budget communal 2024 ?

Revenons d'abord sur ce qu'est la DGF. Elle est de près de 27 milliards d'euros en 2023 à l'échelle nationale, et constitue la principale dotation que l'Etat alloue aux communes, aux intercommunalités et aux départements. Compensation des compétences qui leur ont été transférées dans le cadre de la décentralisation en 1983, elle est fondée sur des critères de population, de richesse, de ressources et de charges. Il s'agit d'une ressource essentielle pour notre commune.

Les perspectives de la DGF dans le projet de budget 2024 de l'Etat affichent une progression, mais ce « coup de pouce », qui s'établit à 0,8%, est bien en deçà de l'augmentation de l'inflation qui se situe aux alentours de 4,5%. Il n'y a donc pas d'indexation de la DGF sur l'inflation, ce qui fragilise notre budget au regard de l'augmentation des dépenses de fonctionnement inhérentes à l'inflation.

Dans ce contexte, est-il difficile de se projeter ?

Heureusement non. La situation financière de la commune est saine avec un taux d'endettement pratiquement nul, des taux d'imposition particulièrement bas au regard des communes de même strate. Cela est dû à une gestion prudente et rigoureuse, tout en étant ambitieuse. Aussi, l'équipe municipale s'attache, avec ses services, à capter les niveaux de subvention maximum pour répondre à son programme d'investissements. Nous avons donc des leviers sur lesquels nous pouvons agir pour voir aboutir nos projets.



**Samuel COUSTILLAS**  
Adjoint au Maire  
Conseiller communautaire CCIDL  
Délégué Pays Vallée de l'Isle



## Point d'activité France Services Isle Double Landais Juillet 2022 à Novembre 2023

### Qu'est-ce qu'une France services ?

France Services est une structure de proximité ouverte à tous, facilitant un accès de qualité aux services publics et permettant un accompagnement au numérique.

Elle permet aux habitants, d'accéder dans un seul et même lieu, aux principaux organismes de services publics : Préfecture (ANTS) ; Ministère de la Justice ; Finances publiques ; Pôle emploi ; Assurance retraite ; Assurance maladie ; CAF ; MSA ; la Poste ; Banque de France.

Les conseillers France Services assurent ainsi un accueil de premier niveau d'informations et d'accompagnement dans les démarches du quotidien telles que l'immatriculation de véhicules, l'allocation logement, le RSA, impôts, permis de conduire, actualisation mensuelle de pôle emploi, accès à vos services en ligne, la complémentaire santé solidaire, ...

Une mise en relation avec les interlocuteurs dédiés des différents partenaires est également possible : par téléphone, en visioconférence ou physiquement selon l'opérateur et la demande. Des postes informatiques en libre-service sont également à disposition des usagers.

### 1. France Services Isle Double Landais

**France Services Isle Double Landais a ouvert le 18 juillet 2022** sur le territoire de la Communauté de Communes Isle Double Landais.

Voici les horaires d'ouverture de la structure (24h/semaine) :

	SUR RDV UNIQUEMENT	
Lundi	9h-12h	14h-18h
Mardi	9h-12h	14h-17h
Mercredi	9h-12h	14h-16h
Jeudi	9h-12h	
Vendredi	9h-12h	

**L'accueil des usagers est assuré uniquement sur RDV** par deux conseillères France Services.

Par conséquent, **la prise de RDV s'effectue, soit par téléphone au 05 33 09 64 25, soit par mail à [accueil.franceservices@ccidl.fr](mailto:accueil.franceservices@ccidl.fr)**. La structure n'est pas en capacité de recevoir les usagers se présentant spontanément, et ce, même pour fixer un RDV. Les usagers souhaitant faire des copies, en lien avec des démarches administratives uniquement, devront également prendre RDV.

Face à un grand nombre d'appels, France Services n'est pas en mesure de prendre les appels entrants lorsque les deux conseillères sont en RDV (par mesure de respect pour les usagers reçus). Elles s'efforcent toutefois à recontacter l'ensemble des appels en absence durant la journée ou la semaine.



## 2. Le niveau d'activité de France Services Isle Double Landais

Voici un comparatif du niveau d'activité entre l'ensemble des 37 France Services et antennes de Dordogne et **France Services Isle Double Landais** pour les périodes de **Juillet à Décembre 2022** et de **Janvier à Novembre 2023**.

France Services Isle Double Landais enregistre la plus forte activité des France Services de Dordogne.

Comparaison du niveau d'activité pour les mois de <b>Juillet à Décembre 2022</b>			
	Ensemble des 37 France Services et antennes de Dordogne	Moyenne par France Services	France Services Isle Double Landais
Nombre total d'accompagnements effectués	51 521	1 392	4 073
Moyenne journalière d'accompagnements effectués	318.10	8.54	35.10
Nombre total de RDV assurés par les partenaires	3 713	100	158
Comparaison du niveau d'activité pour les mois de <b>Janvier à Novembre 2023</b>			
	Ensemble des 37 France Services et antennes de Dordogne	Moyenne par France Services	France Services Isle Double Landais
Nombre total d'accompagnements effectués	133 067	3 596	10 044
Moyenne journalière d'accompagnements effectués	468.69	13	47.80
Nombre total de RDV assurés par les partenaires	11 047	299	1 783

## 3. Le partenariat à France Services Isle Double Landais

ORGANISMES	JOURS	CONTACTS
<b>ADIL 24</b>	1 <sup>er</sup> jeudi du mois (matin) 3 <sup>e</sup> lundi du mois (journée)	Sur RDV au 05 53 09 89 89
<b>ASEPF (Service d'Aide au Maintien à domicile)</b>	Le vendredi (matin) Ponctuellement	Sur RDV
<b>CAF</b>	Le mardi et mercredi (journée)	Sur RDV au 3230 ou depuis le site « caf.fr »
<b>CARSAT (Service retraite)</b>	1 <sup>er</sup> lundi du mois (journée) 3 <sup>e</sup> vendredi du mois (matin)	Sur RDV au 3960 ou sur l'espace « l'assuranceretraite.fr »
<b>CARSAT (Service Social)</b>	2 <sup>e</sup> lundi du mois (journée) Le mardi (journée)	Sur RDV au 3646 dites « Service Social »
<b>Conciliateur de justice</b>	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mercredi du mois (matin)	Sur RDV au 06 02 22 61 94 - <a href="mailto:gerard.laurier@conciliateurdejustice.fr">gerard.laurier@conciliateurdejustice.fr</a>
<b>CPAM</b>	Le lundi (journée)	Sur RDV au 3646 ou depuis l'espace « ameli.fr »
<b>CPAM RDV en visio</b>	Le mardi et vendredi (matin)	Sur RDV au 05 33 09 64 25
<b>Habitat Pays de l'Isle en Périgord</b>	3 <sup>e</sup> jeudi du mois (matin)	Sur RDV au 05 53 35 13 53

## Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

Ce programme d'accompagnement des propriétaires à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie) facilite l'accès des propriétaires ayant des revenus modestes aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Départemental.

### Le Pays amène aux propriétaires :

- **Des conseils techniques** sur la priorisation des travaux,
- **Des conseils financiers** pour être orienté entre les différents dispositifs d'aide,
- **Un accompagnement administratif pour le dépôt des dossiers de demande de subvention.**



### Besoin de travaux d'amélioration de votre habitat ?

**Isle Rénov vous accompagne !**

Comment réduire vos factures énergétiques ? Comment améliorer le confort thermique de votre logement ? Quels sont les travaux à réaliser en priorité ? Quels travaux d'adaptation réaliser pour rester chez soi dans de bonnes conditions ? Quelles aides financières pour votre projet ?

Vous vous posez ces questions ? Entre la multiplicité des propositions commerciales et la complexité des aides financières, il n'est pas évident de s'y retrouver !

Pour que vous ne soyez pas seuls face à ces questions, votre communauté de communes a créé l'opération Isle Rénov, animée par le Pays de l'Isle en Périgord. Le Pays est agréé « **Mon accompagnateur Rénov** » : il vous conseille dans la définition de votre projet de travaux et vous accompagne dans le montage du dossier d'aide financière auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'opération Isle Rénov concerne le territoire des communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais.



### Quelques chiffres clés sur les résultats de cette opération 2021/2023

#### Année 1 de l'OPAH (2021-2022)

- 148 dossiers agréés pour des propriétaires occupants (56 autonomie / 86 énergie)
- 7 dossiers pour des propriétaires bailleurs
- 3,7 Millions € de travaux,
- 184 entreprises à 87 % locales (24)

#### Année 2 de l'OPAH (2022-2023)

- 117 dossiers agréés pour des propriétaires occupants (42 autonomie / 73 énergie + 10 dossiers énergie volontairement reportés en année 3 au bénéfice des usagers (évaluations favorables des mesures d'accompagnement).
- 2 dossiers pour des propriétaires bailleurs
- 2,9 Millions € de travaux,
- 124 entreprises à 82 % locales (24)

### De nouvelles aides en 2024 !

- Pour les travaux de rénovation énergétique globale, l'aide MaprimeRénov de l'ANAH est fortement revalorisée : selon vos ressources, elle peut atteindre de 60 % à 90 % du montant HT des travaux, et l'accompagnement est gratuit.

- Pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, une nouvelle aide MaprimeAdapt est créée, rassemblant l'aide de l'ANAH, des caisses de retraites et du crédit d'impôt. Le parcours est simplifié, un seul dossier suffit ! Selon vos ressources, elle peut financer entre 50 et 70 % du montant HT des travaux, et l'accompagnement est gratuit.

Ces aides peuvent également concerner les travaux d'amélioration des logements locatifs.

**Attention, les demandes de financement doivent être faites avant la réalisation des travaux !**

#### Vous souhaitez vous renseigner ?

Contactez le Pays :

▶ par téléphone au **05 53 35 13 53**

▶ par mail à l'adresse

**habitat@pays-isle-perigord.com**

Vous pouvez également prendre rendez-vous pour nous rencontrer lors d'une de nos **permanences mensuelles** à **Mussidan, Montpon Ménésterol, Saint Astier, Neuvic ou Villablard.**



**Samuel COUSTILLAS**  
Adjoint au Maire  
Conseiller communautaire CCIDL  
Délégué Pays Vallée de l'Isle

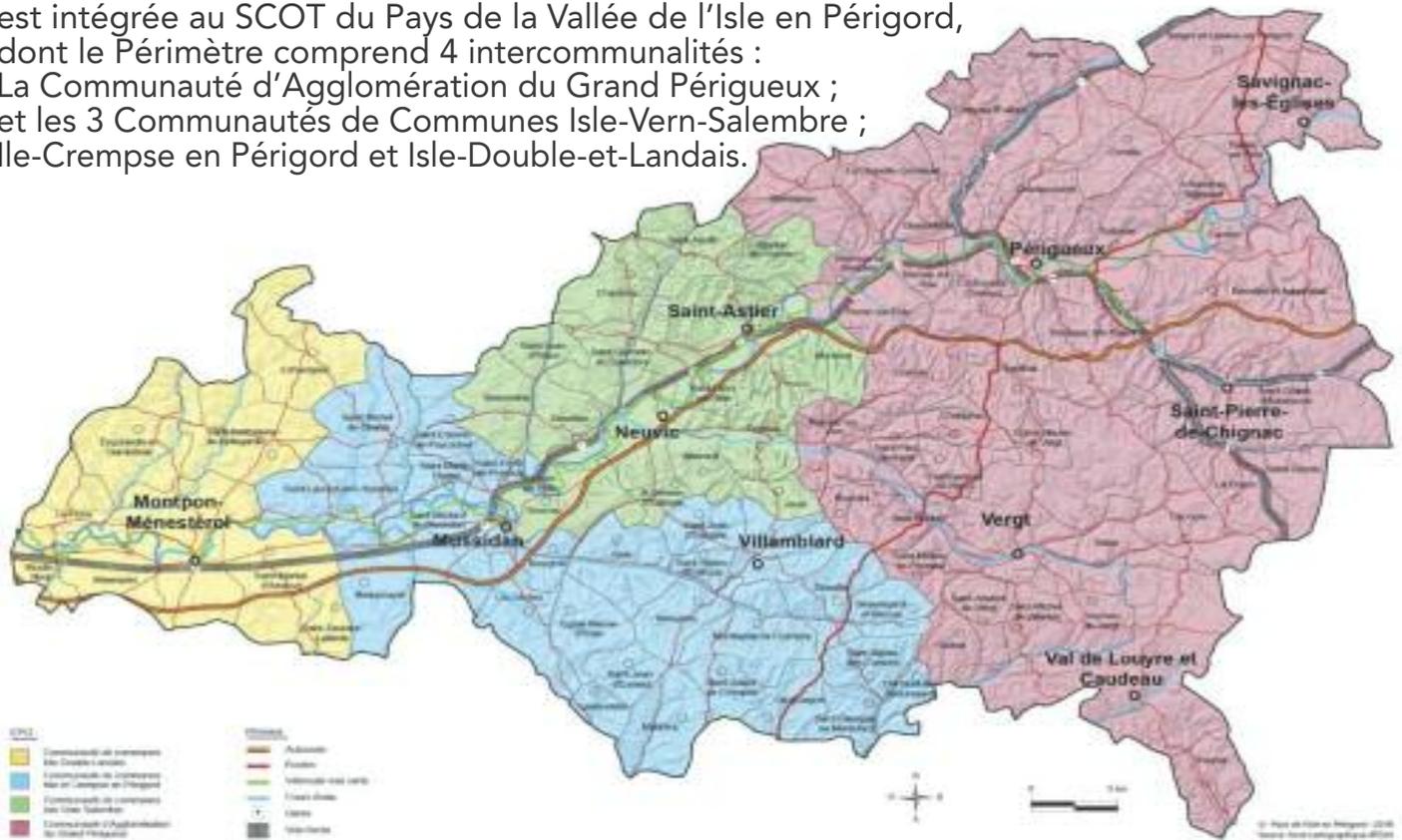
## **Le SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord : Un projet stratégique partagé pour l'aménagement du territoire**

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale à long terme (environ 20 ans) à l'échelle d'un large bassin de vie.

Notre commune Le Pizou adhérente à la Communauté de Communes Isle-Double-et-Landais est intégrée au SCOT du Pays de la Vallée de l'Isle en Périgord,

dont le Périmètre comprend 4 intercommunalités :

La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ;  
et les 3 Communautés de Communes Isle-Vern-Salembre ;  
Ile-Crepse en Périgord et Isle-Double-et-Landais.



Le SCoT est destiné à servir de **cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles**, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat...

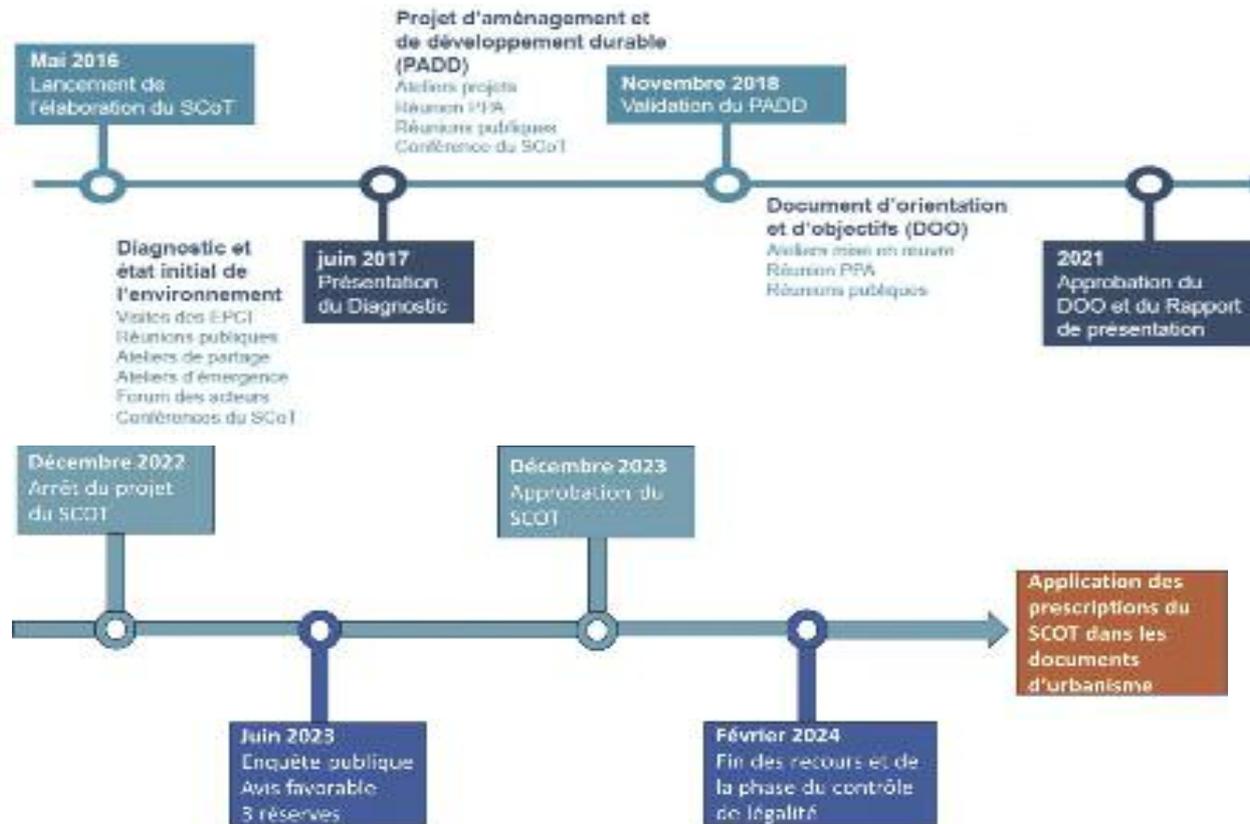
**Il permet d'établir un projet de territoire** qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est à la fois **une démarche de politique locale et un outil de planification juridique**.





Son élaboration est un processus qui s'inscrit dans la durée, et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, techniciens, acteurs institutionnels, société civile. C'est un document d'urbanisme dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le Code de l'Urbanisme. Sa mise en œuvre a été longue et fastidieuse, puisque le lancement date de mai 2016, et s'est terminée le 27 novembre dernier par l'approbation du Comité Syndical qui est composé d'élus communautaires des 4 intercommunalités adhérentes.



### La suite ...

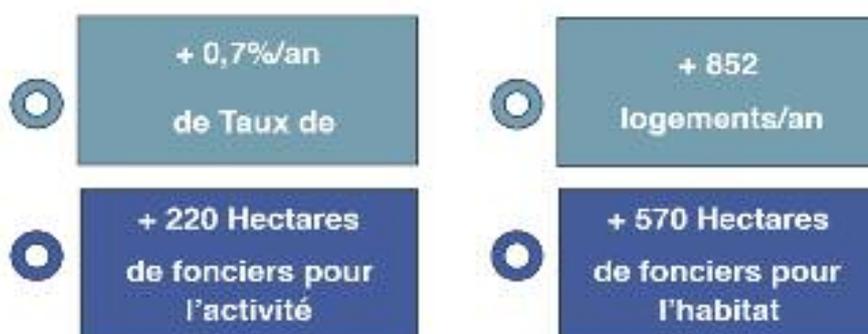
Le SCOT du Pays de la Vallée de l'Isle en Périgord servira de référence réglementaire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal piloté par la Communauté de Communes Isle-Double-et-Landais, dont la date de réalisation reste inconnue à ce jour.

### Ce qu'il faut retenir :

La finalisation du SCOT a nécessité de mener des échanges avec les services de l'Etat et le Préfet de la Dordogne, pour faire en sorte, non seulement de tenir compte des ambitions politiques de développement des élus du Pays, tout en tenant compte des prescriptions édictées par l'Etat. En effet, la loi Climat et Résilience d'Août 2021 annonce une forte baisse de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers :

- 50% entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation 2011/2021,
- Et le fameux Zéro Artificialisation Net en 2050.

### Les objectifs du SCOT





## Les objectifs du SCOT en termes de perspectives de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Les résultats des discussions des élus du Pays permettent aujourd'hui de voir des perspectives moins sombres que celles annoncées. Affaire à suivre...

<p>La situation de consommation</p> <p><b>988 Hectares</b></p> <p>D'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers</p> <p>entre 2011 et 2021</p>	<p>Obligation Loi Climat et Résilience</p> <p><b>499 Hectares</b></p> <p>D'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers</p> <p>entre 2021 et 2031</p>	<p>Ce que permet le SCOT après discussion avec l'Etat</p> <p><b>790 Hectares</b></p> <p>D'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers</p>
---	--	---

## Quelles formalités pour quels travaux

Nature des travaux	Formalité
<b>Cas général</b>	
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 20m <sup>2</sup> , quelque soit la hauteur	Permis de construire
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup> et dont la hauteur est inférieure ou égale à 12 mètres	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5m <sup>2</sup> et 20m <sup>2</sup> et dont la hauteur est supérieure à 12 mètres	Permis de construire
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5m <sup>2</sup> et dont la hauteur est supérieure à 12 mètres	Déclaration préalable
Création d'une surface de plancher et d'une emprise au sol inférieures ou égales à 5m <sup>2</sup> et dont la hauteur est inférieure ou égale à 12 mètres	Absence de formalité
<b>Les piscines</b>	
Dont la surface de bassin est supérieure à 10 m <sup>2</sup> mais n'excède pas 100m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
Dont la surface de bassin est inférieure à 10 m <sup>2</sup> en zone protégée (secteur sauvegardé, site classé ou en instance de classement, réserve naturelle, parc naturel)	Déclaration préalable
Dont la surface de bassin est supérieure à 100 m <sup>2</sup>	Permis de construire
<b>Les châssis et serres</b>	
Dont la hauteur est supérieure à 4 mètres	Permis de construire
Dont la hauteur est supérieure à 1.80 mètres et la surface au sol supérieure à 2000m <sup>2</sup>	Permis de construire
Dont la hauteur est comprise entre 1.80 mètres et 4 mètres et dont la surface au sol est inférieure à 2000m <sup>2</sup>	Déclaration préalable
Dont la hauteur est inférieure à 1.80 mètres	Aucune formalité
<b>Les murs et clôtures</b>	
Murs ou clôtures	Déclaration préalable
Murs de soutènement	Aucune formalité
<b>Les terrasses</b>	
Si elles sont de plain-pied (- de 60 cm du sol)	Aucune formalité
Supérieure à 60 cm du sol	Déclaration préalable ou Permis

**Dès maintenant  
DANS MON DÉPARTEMENT**

# la carte d'identité à portée de clic!

Je peux faire ma pré-demande en ligne

- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition\*
- Mon titre est plus sûr

**MES DEMARCHES à portée de clic**

\* En fonction de votre lieu de résidence, vous pouvez bénéficier de la possibilité de faire votre pré-demande en ligne.

## Votre demande de Carte Nationale d'Identité

La demande de CNI prévoit le recueil de vos empreintes digitales.

Votre département met en œuvre le nouveau dispositif, plus rapide et plus sûr, de délivrance des cartes nationales d'identité. Cette nouvelle réglementation prévoit le recueil obligatoire des empreintes digitales et leur intégration dans la base nationale des titres électroniques sécurisés (TSES).

La numérisation :

- E) Facilite le renouvellement de votre carte nationale d'identité.
- E) Permet de mieux vous protéger contre l'usurpation de votre identité, notamment en cas de perte ou de vol du titre.

Cette nouvelle procédure est un dispositif innovant qui vous permet de vous connecter à la numérisation et à l'intégration de vos empreintes digitales dans la base TSES, celle-ci étant plus sécurisée sur un document papier.

Si vous ne souhaitez pas l'intégration de vos empreintes dans la base, vous êtes invité à reporter votre demande de titre jusqu'à la modification de la procédure.

Pour toute information : [www.cni.fr](http://www.cni.fr) ou [www.mairiesdeparis.com](http://www.mairiesdeparis.com)

**MES DEMARCHES à portée de clic**

## Les Espaces LIGUE

### Comment participer ?

La Ligue contre le cancer Dordogne vous propose des accompagnements gratuits pour vous aider au mieux pendant la maladie.

Afin d'en bénéficier, contactez nous au 05 53 09 54 45 pour établir un programme d'activités adapté à vos attentes et vos besoins.



Adresses des Espaces Ligue du Département :

**Périgueux** : 10 Place André Maurois et Hôpital Privé Francheville

**Bergerac** : CH Samuel Pozzi – Bâtiment USLD

**Ribérac** : Pôle de Santé du Ribéracois  
30 avenue Guy Larigaudie

**Sarlat** : CH Jean Leclair - la Pougier

**Terrasson** : Route de la Fontaine Saint-Julien  
(face au Centre Médico Social)

**Thiviers** : Groupement médical  
22 avenue Général Leclerc

## LIGUE CONTRE LE CANCER

DORDOGNE

05 53 09 54 45

cd24@ligue-cancer.net

www.ligue-cancer.net/cd24

RETROUVEZ-NOUS  
Sur les réseaux sociaux



LA LIGUE CONTRE LE CANCER d'est aussi

- Le soutien à la Recherche Régionale et Nationale
- La Prévention - Dépistage :
  - Incitation au dépistage : Mars Bleu (cancer colorectal), Octobre Rose (cancer du sein), Cancer du col de l'utérus
  - Prévention primaire : Campagne soleil (cancer de la peau), activité physique, alimentation, tabac
- Société et Politique de santé : mobiliser la société face au cancer



## ESPACES LIGUE

DES ESPACES DÉDIÉS AU BIEN-ÊTRE ET À LA SANTÉ DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER ET À LEURS PROCHES

## Les Espaces LIGUE

Des lieux à votre service  
Et à votre écoute

Que vous soyez atteint de cancer ou proche d'une personne malade, les professionnels vous accueillent dans des espaces concrets non médicalisés.



Parce que la maladie cancéreuse a des retentissements physiques, psychologiques, administratifs et juridiques, la Ligue contre le cancer vous propose des accompagnements adaptés à vos besoins et dédiés en activités pluridisciplinaires.

L'objectif des Espaces Ligue est de donner les conseils nécessaires pour améliorer votre qualité de vie pendant et après les traitements.

Les accompagnements sont gratuits  
Après adhésion annuelle 8 €

### DES ACTIVITÉS « THÉRAPEUTIQUES »

Accompagnement psychologique  
Groupes de parole  
Onco-diététique  
Olfactothérapie



### DE L'AIDE

Soutien financier  
(prothèse capillaire, aide ménagère, réajustement de budget ...)



### DE L'AIDE et DES CONSEILS

Informations et orientation  
Documentations



### DES SOINS « BIEN ÊTRE »

Socio-esthétique  
Ostéopathie  
Sophrologie  
Réflexologie  
Conseils Capillaires



### DES ATELIERS CRÉATIFS

Art thérapie  
Art créatif  
Art floral



## L'ESTANQUE JOYEUSE

En cette fin d'année 2023 l'Association **L'Estanque Joyeuse** Du Pizou souhaite mettre



en lumière tous les bénévoles. Un grand merci pour tout le travail accompli tout au long de l'année.

les 2 clubs de Belote et Pétanque fonctionnent très bien et ceci grâce à : **Aline et Edouard, Chantal et Georges, Claudette et René, Nadine et Dominique, Gilles et Bruno, Michel et benjamin, Guy et Marc etc...**

*Merci pour l'entretien du terrain de pétanque. Merci pour les concours organisés belote et pétanque. Merci pour les repas préparés. Merci pour la sortie très appréciée au cabaret Le Voulez Vous. Merci pour tout ceux qui œuvrent pour créer du lien social.*

Avec tous nos adhérents toute l'équipe des bénévoles vous souhaitent à tous de bonnes fêtes et une belle année 2024.



**Notre assemblée générale aura lieu le 22 janvier 2024 à 18h30 au foyer de Le Pizou.**

Pour tous renseignements :

**Madame Chantal Mayet tel 06 19 03 99 42**

**Monsieur Edouard liechti tel 06 31 88 66 82**

**Monsieur Gilles Taliano tel 06 33 15 89 79**

ou au foyer du Pizou le mardi à partir de 14h pour la belote,

ou au local pétanque derrière le stade les mercredi et samedi à partir de 14h pour la pétanque.

## AMICALE LAÏQUE

**La section école de l'Amicale Laïque** dresse un bilan 2023 riche en découvertes pour tous les élèves de l'école à travers les projets qu'elle a financé.

Plusieurs sorties ont eu lieu tout au long de l'année pour les deux classes de maternelle qui se sont rendues deux fois au **cinéma** mais aussi au **théâtre**, importants lieux d'ouverture culturelle. Nos deux sections de petits ont aussi participé à des rencontres sportives riches en découvertes, de soi et des autres, autour des valeurs de partage



et de cohésion que nous transmet la pratique sportive dès le plus jeune âge. En fin d'année, ils se sont aussi rendus à Vauclaire pour participer à **Zap'art** sur le

thème "**Il était une fois**", l'occasion d'explorer et de créer autour de quelques contes traditionnels comme Le Petit Chaperon

Rouge, Boucle d'Or mais aussi Jetez l'ancre. Les élèves du dispositif ulis, en partenariat avec l'équipe enseignante de Moulin-Neuf et l'association scolaire Moulinoivienne, participaient aussi à l'exposition. De belles productions d'élèves réalisées dans de nombreuses classes étaient exposées, un sentiment de fierté pour les enfants qui découvraient leurs réalisations affichées en dehors de l'école. Des ateliers d'art ont rythmé ces journées qui se sont clôturées par un spectacle.

**Deux projets communs à toutes les classes du RPI Le Pizou Moulin-Neuf de la petite section au CM2 ont été soutenus en partenariat avec l'association scolaire Moulinoivienne : la participation aux expositions éphémères de la grande lessive sur le thème "Ma cabane est/et la tienne", "La couleur de mes rêves" et le spectacle des classes chantantes dont les chants s'inspiraient du thème du Petit Prince, un conte inspirant l'ouverture à l'autre et à la différence.**



Pour tous les élèves de l'école élémentaire, du CE1 au CM2, l'équipe enseignante s'est engagée dans un projet de **classe découverte du milieu montagnard**. Partis 5 jours dans le Massif Central, à Murat-Le-Quaire,



80 élèves ont pu arpenter les monts du Sancy et découvrir la vie en montagne l'hiver. Au cours de leur première journée de randonnée au cœur de la chaîne des Puys, ils ont été initiés à la **géologie** en



observant toutes sortes de roches sorties des volcans il y a bien longtemps. **Les activités luge, bonhomme de neige et biathlon ont eu beaucoup de succès.** Les visites de la **chèvrerie** et de la **maison**



**Toinette** ont permis aux enfants de découvrir les activités locales et le mode de vie des auvergnats au XIX<sup>ème</sup> siècle. Au delà des découvertes, cette sortie a permis aux enfants de vivre une expérience commune les rassemblant autour de valeurs citoyennes fortes en partageant



des instants de vie en dehors de leur famille et loin de l'école. De retour en classe, les élèves ont approfondi leurs découvertes jusqu'en fin d'année où ils ont exposé leurs travaux pour partager cette expérience et leurs souvenirs avec leurs familles.

*L'équipe enseignante s'associe à la section école de l'Amicale Laïque pour remercier tous les parents qui ont accordé leur confiance et se sont engagés dans ce projet ainsi que les municipalités pour leur soutien.*

Le soutien de ces projets est rendu possible grâce à l'implication et l'engagement des parents et des enseignants qui, bénévolement,



organisent et participent à des événements permettant de récolter des fonds (vente de crêpes et gâteaux, vente de madeleines Bijou, vente de fleurs, marché de Noël, chasse aux œufs, loto des écoles, kermesse des écoles) **et nous les remercions.** Ces opérations seront, pour la plupart, reconduites cette année.

*Pour l'école,  
L'Amicale Laïque section école.*



## Section culture et médiathèque

L'assemblée générale de la section culture s'est tenue le **27 septembre**. Le même bureau a été réélu : un peu par faute de candidat(e)s !!!!. Comme tout un chacun, nous vieillissons. Nous souhaiterions vraiment que de nouvelles personnes viennent se joindre à nous pour nous apporter leur aide, leurs idées, nous aider à trouver de nouvelles troupes, de nouveaux groupes et prendre la relève petit à petit.

Nous vous offrons des prestations de qualité grâce aux subventions que nous octroyent la municipalité et le conseil départemental. **Nous les en remercions.**

Cette année que ce soit à la salle des fêtes, à la médiathèque ou à l'église, nous vous avons proposé une animation chaque mois.

### Nous espérons faire de même l'an prochain avec déjà :

- **14/10/2023** : Participation à **Octobre Rose** avec une marche sur Moulin-Neuf. Petit déjeuner offert par la municipalité de LE PIZOU. ( 442,50€ ont été récoltés et reversés à l'association Octobre rose)

- **11/11/2023** : **Théâtre** « Cendrillon, revu et corrigé » avec la compagnie « Décroche la Lune » (la salle était pleine).

- **9/12/2023** : marché de Noël animé par la chorale « les voix de l'Isle » Vin chaud et

chocolat offerts par la municipalité. Nous avons décoré la place avec ce qui a été fabriqué il y a 3 ans : il faudrait vraiment qu'une équipe se reforme pour rénover ce qui existe et le compléter.

### Si vous pouvez participer contactez :

▶ Chantal Tessaro : **06 88 39 50 90**

- **27/01/2024** : goûter des personnes âgées animé par Sandra

- **18/05/2024** : soirée Gospel à l'église  
D'autres rendez-vous vous seront communiqués plus tard.

▶ Catherine Poupard : **06 32 46 31 87**

▶ Aline Canellas-Black : **06 62 28 85 17**

▶ Agnès Girard : **06 71 43 92 61**

La fréquentation de la médiathèque est devenue gratuite pour tous. (205 inscrits plus les enfants des écoles) Là aussi la municipalité participe financièrement au renouvellement des ouvrages. Le portail internet donnant directement accès aux collections de la BDP pour tous les inscrits fonctionne bien. Nous renouvelerons nos fins d'après-midi « Lectures pour tous » et « Etranges lectures » et organiserons une rencontre avec un auteur en avril.

**Médiathèque** : 05 53 82 83 81

L'atelier Bébés lecteurs qui a lieu une fois par mois connaît un énorme succès.



## ASSOCIATION DE PÊCHE «LE ROSEAU DE L'ISLE» ..... LE PIZOU- MOULIN-NEUF- VILLEFRANCHE DE LONCHAT

La fin d'année approche et le bilan est plutôt positif, car l'association de pêche compte 239 adhérents.

Le bureau s'est réuni pour l'alevinage de 2024. Un nouveau garde assermentés M. David ROBIN pour l'année 2024 ( mandat de 5 ans).

Dans l'étang de moulin neuf 300 kg de garçons, 100 kg de carpes (1 été : 20 à 120g ) dans l'isle dotation de carpes de la Fédération Départementale de la DORDOGNE pour l'ouverture de la truite 100 kg dans la DUCHE 60 KG dans la GUIRANDOLE (à voir ) + lacher dans l'étang de MOULIN NEUF 100 KG (avec nos amis chasseurs).

**LES CARTES DE PECHE seront en vente à partir du 15 décembre** sur internet cependant les personnes qui n'ont pas accès à internet depuis chez eux pourront prendre leur(s) carte(s) en s'adressant à :

**LYDIE VEILLON** à la Médiathèque du PIZOU le mercredi de 14 h à 17 h le vendredi de 16h45 à 19 h et le samedi de 10h à 12 h, ou à la **mairie de MOULIN NEUF** du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h30 à 17 h 30 et le vendredi jusqu'à 16 h30.

**A.A.P.M.A LE ROSEAU DE L'ISLE vous souhaite une bonne fin d'année**

Le Président Denis TARDY



## CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE .....

a repris ses activités depuis le **mardi 12 septembre 2023**. La saison 2022-2023 fût une belle saison, de nouvelles adhérentes ont rejoint notre association.

Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à venir nous voir (3 séances sont gratuites) les mardis 18h30 / 19h30 et vendredis 11h / 12h salle municipale du Pizou

et les jeudis 18h30 / 19h30 salle municipale de Saint Antoine.

**Pour nous contacter :**

**Danièle DUCHER : 06.20.70.94.53**

**Simone BEZIER : 06.15.16.18.89**

**Josette MACHUT : 06.95.17.98.59**

## LE PIZOU SPORTIF – Foot Loisir .....

La saison 2022-23 s'est déroulée du 2 septembre au 7 juillet. Pour un total de 32 journées sportives. Outre les quelques matchs et les nombreux entraînements, nous avons fait une sortie canoë pour clore la saison.



Le club a participé au tournoi

de Montalivet, qui reprenait cette année après 2 années blanches dues à la pandémie. **L'équipe s'est honorablement classée en milieu de tableau et Christian a obtenu la « Pigne d'or » récompensant le doyen des**

**compétiteurs. Bravo.**

Nous avons modestement participé à la kermesse de l'école à travers un petit atelier foot.

Un repas de fin d'année a été organisé à Echourgnac et la saison s'est terminée par un barbecue au stade.

**La saison 2023-24 s'est ouverte suite à l'assemblée générale du 15 septembre.**

Comme chaque saison nous encourageons les « anciens » footballeurs locaux (35 ans et plus) à venir participer aux joutes du vendredi soir sur le stade municipal.

## LETTRE OUVERTE Création en 2000 .....

**Lettre ouverte existe depuis 20 ans.**

L'objet de **Lettre ouverte** est toujours d'aider, en toute bienveillance, ceux qui ont besoin de se reconcilier avec la lecture, l'écriture et aux non francophones qui apprennent notre langue.

**Nous sommes situés à Montpon-Ménéstérol,  
26 bis avenue georges pompidou.**

**Tél. : 06.01.71.37.66.**

**Lettre ouverte** compte une quinzaine de formateurs. Nous dispensons des cours à l'ESAT. Nous intervenons également à l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). L'ESAT permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés qui n'ont pas les capacités pour accéder à un emploi ordinaire ou en entreprises de travailler.

3 personnes de l'association **Lettre ouverte** donnent des cours à l'ESAT situé à St-seurin. Ces prestations sont facturées par **Lettre ouverte** ainsi que les déplacements.

**Demandeurs d'asile :**

Depuis 2018 **Lettre ouverte** donne des cours à des demandeurs d'asile. ils sont pris en charge par l'organisme PRADHA. Ils sont logés à Montpon-Ménéstérol. La plupart de nos demandeurs d'asile arrivent des pays en guerre, des pays où ils sont en danger. Les nationalités sont diverses : Afrique, Nigéria, Somalie, Afghanistan, Ukraine, Nouvelle Guinée, Géorgie.

**Les cours ont lieu le mardi et le jeudi.**

**Cours particulier :**

Nous donnons aussi des cours à des personnes qui rencontrent beaucoup de difficultés dans la langue française. Certaines personnes qui ont décroché lors de leur parcours scolaire.

Cela peut être également des personnes étrangères qui résident en France, qui souhaitent corriger leurs lacunes en langue française.



Bonjour à toutes et à tous,  
*L'année 2023 vient de se terminer, le comité des fêtes du Pizou vous adresse ses meilleurs vœux. Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur, de santé et de partages avec nous.*

C'est avec une équipe soudée que nous vous avons accueilli de nombreuses fois en 2023, au travers de plusieurs manifestations. 19 personnes animent ce comité des fêtes qui existe aussi grâce à votre participation.

**Nous commençons en général par un repas dansant, une paëlla animée par Christophe Egreteaud.**

Puis début juillet, week-end de nombreuses associations se sont rassemblées et le comité des fêtes vous a réuni pour **sa brocante**. Ce week-end des assos après une retraite aux flambeaux des enfants, a bien commencé la saison estivale autour d'un joli feu d'artifice le vendredi soir. L'objectif est que chaque association du Pizou fasse une présentation de leurs animations



**Et cette année les FESTINES du Pizou fêtent leurs 20 ans**, tous les mardis soir en juillet et août. 9 soirées inoubliables avec 4 nouveaux groupes de musique, des stands pour tous les goûts. Mille et une photos avec les différentes mascottes et une soirée anniversaire le 20 août pour laquelle vous avez été merveilleux. La météo très capricieuse de cet



été nous a quand même permis de vous retrouver autour de la buvette officielle des Festines, car c'est grâce à vos consommations à notre buvette et à la participation des commerçants pour le placement que le budget de ces soirées peut vivre.



**En octobre, nouveauté !! Le loto du comité des fêtes.** De nombreux lots à gagner chez les différents commerçants de la région, la salle des fêtes était pleine, merci pour votre participation.



Puis le lendemain, plus de 500 personnes pour **la transhumance du Pizou**, en association avec Sancier et Fils, avec des artisans exposants leurs produits, un



roundballer grande ur réelle, des jeux pour les enfants et les grands ! Une animation musicale, des



promenades en calèche et bien sûr autour d'un bon repas. Un dimanche de bonne humeur et sous le soleil parmi les moutons  
Enfin pour conclure l'année un repas dansant avec Les feux de la rampe (Jeanne-Lise et Emeric).

Bah voilà, nous sommes en 2024, la nouvelle année est arrivée. Le comité des fêtes a déjà travaillé et continue de travailler pour animer vos futures soirées. Nous reviendrons vers vous au travers de nos affichages dans les commerces du Pizou, ou sur notre page Facebook les Festines de le Pizou, sur instagram ..... avec le **06 avril** en relation avec la section culture un **concert de musique irlandaise**, le **20 avril** un **repas dansant**, le **week end du 28/29/30 juin**, la fête des assos avec un **feu d'artifice** le **28**, la saison estivale

continue avec les **Festines nouvelle version !!**  
C'est une surprise, loto et transhumance le dernier week end de septembre puis repas de clôture en novembre

*L'équipe du comité des fêtes vous présente à nouveau ses meilleurs vœux, à vous, vos proches pour cette nouvelle année, et vous invite à nous retrouver sur nos prochaines animations.*

Amicalement



Franck CAFFIN  
Elu Le Pizou  
Président du comité des fêtes  
Trésorier des Tamalous Pizounais

## LES TAMALOUS .....

*Les Tamalous Pizounais* ont été heureux de partager de bons moments ensemble cette année passée. Fort d'une petite centaine d'adhérents, nous avons une pensée pour ceux qui sont souffrants ou nous ont quitté l'an passé.  
Mais *les Tamalous Pizounais*, c'est aussi un petit **loto, deux fois par mois le lundi après-midi** où



vous êtes une quarantaine de personnes à venir jouer avec nous, un **repas dansant** nous réunit à



la salle des fêtes du Pizou tous les deux mois, puis **différentes sorties** dont le thème est changeant à chaque fois, le cabaret *Bambino*, le bassin



à flots à Bordeaux avec l'exposition *Dali* et *Gaudi*, et dernièrement le *tour de chant Padam Padam*, une mise en scène sur la vie d'Edith Piaf.  
**La brocante** fin mai a rencontré un vif succès ; ainsi que le **repas début juillet** pour la fête des associations

Merci pour votre participation active, merci également à tous les bénévoles qui font que *les Tamalous* fonctionnent et à la municipalité pour son aide.



**Nous allons nous retrouver le 10 janvier à 15h pour notre assemblée générale**, vous présenter notre bilan, élire le nouveau bureau et partager ensemble un bout de galette autour d'un pot de l'amitié. Car c'est avant tout

la convivialité, le bien vivre ensemble que nous recherchons aux *Tamalous Pizounais*.

*Enfin, toute l'équipe des Tamalous Pizounais vous souhaite une bonne et heureuse année. Au plaisir de se retrouver pour de nouvelles aventures.*

[lestamaloupizounais@gmail.com](mailto:lestamaloupizounais@gmail.com)



## L'Asso Musicale de Le Pizou .....

### Une belle saison 2022 - 2023



Cette première saison pour le nouveau bureau a été très positive, de part l'énergie qui s'est dégagée de l'équipe (bénévoles et professeurs) et par le bonheur lu dans les yeux des élèves.

Un beau concert d'1h30 de musique a conclu l'année le 17 Juin 2023, suivi d'une auberge espagnole très conviviale. La scène ouverte organisée à l'occasion de la fête des associations a permis de rencontrer des artistes (encore merci à eux) et de jouer le rôle de lien social et culturel qui fait vivre cette association.

### L'année 2023 - 2024 promet d'être riche et dans une vraie continuité.

En effet l'effectif des élèves est passé de 20 à 42, le bouche à oreille a dû fonctionner !

Le jeu en groupe pour les adultes s'est mis en place pour deux groupes. Cela permet de progresser, de partager, mais aussi de donner un accès plus abordable à la musique puisque le coût est bien moins élevé que celui des cours individuels.

De plus un projet avec l'école maternelle et élémentaire est lancé, un de nos professeurs va intervenir dans les classes à partir de février. Ce travail avec l'équipe pédagogique est un nouveau défi très stimulant et toujours inscrit dans la raison d'être de notre association « Porter la musique auprès du plus grand nombre ».

**Enfin le concert gratuit des élèves est prévu le 22 Juin 2024 dans la cour de l'école, vous serez les bienvenus.**

Que vous souhaitiez nous rejoindre pour pratiquer un instrument, chanter et/ou soumettre des projets en lien avec la musique ... n'hésitez pas à consulter la page d'informations de l'association sur le site institutionnel de la Mairie de Le Pizou (que nous remercions une nouvelle fois pour son soutien !).

Vous pouvez également prendre contact avec nous :

**Mail : [asso.muscale.lepizou@gmail.com](mailto:asso.muscale.lepizou@gmail.com)**

**Tél : 06 01 12 96 78**

**L'asso Musicale de Le Pizou**

## Maison d'Assistante Maternelle (MAM) .....



Nous avons ouvert nos portes, il y a déjà 18 mois. Actuellement, c'est une quinzaine d'enfants qui est accueillis au sein de la MAM.

Cette année, nous avons réalisé deux grands

événements, une brocante en juillet et une bourse aux jouets en décembre. Les bénéfiques nous auront permis l'acquisition d'articles de puériculture ainsi que l'achat de livres pour l'arbre de Noël des enfants avec les familles C'est donc plus motivé que jamais que nous allons démarrer l'année 2024 afin de pouvoir financer l'achat d'une carriole quatre places pour pouvoir nous déplacer plus simplement.

**Nous prévoyons une vente de crêpes le 27 janvier dans la galerie d'Intermarché à Montpon, une brocante le 7 avril et clôturons par une bourse aux jouets le 8 décembre 2024.**

**En espérant vous voir nombreux.**

Les nounous, Sophie, Angélique et Aurélie



### **Pour toutes publications**

**(Réseaux sociaux, site internet, panneau numérique) :**

**Contactez**

**Aymeric BRUT**

**[aymeric.brut@gmail.com](mailto:aymeric.brut@gmail.com)**

Mairie Le Pizou : 05 53 82 83 85

[mairie.lepizou@wanadoo.fr](mailto:mairie.lepizou@wanadoo.fr)

[www.lepizou.fr](http://www.lepizou.fr)



le pizou, mon village

Aymeric BRUT, Elu Le Pizou  
Chargé de la communication du village  
Vice-Président du comité des fêtes



Tous les lundis soir et mercredis soir  
à la salle de Boxe : **Boxe Thai**

Tous les mardis à 14h à la salle de fêtes :  
**Belote**

Tous les mardis soir et vendredis matin  
à la salle des fêtes : **Gym**

Tous les mercredis à 14h et samedis à 14h  
au boulodrome : **Pétanque**

Tous les jeudis à 18h à la salle des fêtes :  
**Yoga**

## Janvier :

- 15 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 15 - Bébés lecteurs à la médiathèque
- 22 - Loto des Tamalous
- 25 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 26 - Voeux de la municipalité
- 27 - Goûter des aînés

## Février :

- 5 - Loto des tamalous
- 8 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 12 - Bébés lecteurs à la médiathèque
- 15 - Repas des tamalous
- 19 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 22 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 26 - Loto des tamalous

## Mars :

- 11 - Bébés lecteurs à la médiathèque
- 11 - Loto des tamalous
- 14 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 18 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 21 - Grande lessive des écoles
- 21 - Sortie des tamalous à Neuvic sur L'isle
- 25 - Loto des tamalous
- 28 - Ateliers femmes créatives de la Double

## Avril :

- 5 - Loto des écoles
- 6 - Soirée musique irlandaise organisée  
par la section culture
- 7 - Vide grenier de la MAM
- 8 - Bébés lecteurs à la médiathèque
- 8 - Loto des tamalous
- 11 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 12 - Chasse aux oeufs pour les enfants des écoles
- 15 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 18 - Repas des tamalous
- 20 - Repas musical du comité des fêtes
- 25 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 29 - Loto des tamalous

## Mai :

- 6 - Loto des tamalous
- 13 - Bébés lecteurs à la médiathèque
- 13 - Loto des tamalous
- 18 - Soirée organisée par la section culture
- 23 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 26 - Vide grenier des tamalous

## Juin :

- 9 - Élection européenne ( vente de crêpes  
au profit des enfants des écoles)
- 10 - Bébés lecteurs à la médiathèque
- 10 - Loto des tamalous
- 13 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 17 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 20 - Repas des tamalous
- 22 - Concert de l'école de Musique
- 24 - Loto des tamalous
- 27 - Ateliers femmes créatives de la Double
- 28 - Kermesse des écoles
- 29-30 - Fête des associations

## Juillet/août :

Tous les mardis Festines du Pizou

## Septembre :

- 5 - Repas des tamalous
- 9 - Loto des tamalous
- 14 - Soirée organisée par la section culture
- 23 - Loto des tamalous
- 27 - Loto du comité des fêtes
- 29 - Transhumance organisée par le comité  
des fêtes

## Octobre :

- 3 - Sortie des tamalous
- 14 - Loto des tamalous
- 28 - Loto des tamalous

## Novembre :

- 4 - Loto des tamalous
- 9 - Soirée organisée par la section culture
- 21 - Repas des tamalous
- 23 - Repas musical du comité des fêtes
- 25 - Loto des tamalous

## Décembre :

- 7 - Marché de Noël organisé par la section culture
- 8 - Bourse aux jouets de la MAM
- 9 - Loto des tamalous
- 19 - Repas de Noël des tamalous
- 23 - Loto des tamalous